

**DELIBERATION N° 19/294 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
APPROUVANT LA MODIFICATION DE LA STRUCTURE PEDAGOGIQUE  
GENERALE D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE POUR LA RENTREE  
SCOLAIRE 2020-2021**

**SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 13 septembre 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-François CASALTA à Mme Mattea CASALTA  
M. François-Xavier CECCOLI à Mme Valérie BOZZI  
M. Pierre GHIONGA à Mme Stéphanie GRIMALDI  
M. Michel GIRASCHI à Mme Laura FURIOLI  
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Anne PIERI  
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE  
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Muriel FAGNI  
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Chantal PEDINIELLI

**ETAIENT ABSENTS : MM.**

Paul LEONETTI, Jean-Martin MONDOLONI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2019-51 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 24 septembre 2019,
- APRES** avis de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité,

#### **ARTICLE PREMIER :**

**ARRETE** la modification de la structure pédagogique générale des établissements d'enseignement du second degré résultant des mesures suivantes :

#### **1. Les suites de scolarité :**

- **Collège Henri TOMASI - Penta di Casinca - Rentrée scolaire 2020**

Classe de troisième bilingue langue corse  
Section sportive scolaire football en quatrième

- **Collège Camille BOROSSO - Vicu - Rentrée scolaire 2020**

Classe de troisième bilingue langue corse

- **Lycée Professionnel Jean NICOLI - Bastia - Rentrée scolaire 2020**

Classe de terminale du Bac Professionnel en trois ans « métiers de la sécurité »

- **Lycée technique Paul VINCENSINI - Bastia - Rentrée scolaire 2020**

Classe de première bilingue langue corse

#### **2. Les créations de sections nouvelles :**

- **Collège de Livia - Rentrée scolaire 2019 régularisation**

Ouverture d'une section sportive scolaire « activités sportives de pleine nature » (APPN) de 12 à 16 élèves en cinquième, quatrième et troisième.

- **Collège Maria GHJENTILE - San Fiorenzu - Rentrée scolaire 2019 régularisation**

Création d'une classe langues et cultures d'Europe et d'éducation au développement durable (CLEDD), en 6<sup>ème</sup> (28 élèves).

- **Collège de Calvi - Rentrée scolaire 2020**

Création d'une classe à horaires aménagés musique (CHAM) en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> (15 à 20 élèves par niveau).

- **Lycée technique Paul VINCENSINI - Bastia - Rentrée scolaire 2020**

Mise en conformité du diplôme dispensé actuellement par l'établissement en « comptabilité et gestion » (Bac + 3 ans) par la mise en place d'une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) préparant au même diplôme.

- **Lycée Professionnel Jules ANTONINI - Aiacciu - Rentrée scolaire 2020**

Création d'un BTS « maintenance des systèmes - option B systèmes énergétiques et fluidiques » 12 places.

- **EREA - Rentrée scolaire 2020**

Création d'un CAP « Agent polyvalent de restauration » 8 places.

- **Lycée agricole de Borgo-Marana - Rentrée scolaire 2020**

Augmentation des effectifs de la classe de seconde générale et technologique, option « écologie-agronomie territoire et développement durable) EATDD - avec 11 places supplémentaires, la capacité d'accueil étant portée à 27 places.

**ARTICLE 2 :**

**PREND ACTE** des nouveaux dispositifs implantés en lycées généraux et technologiques et en lycées professionnels à la rentrée 2019 au titre de la mise en œuvre des réformes du lycée et de la voie professionnelle déclinés ci-après par EPLE en annexe.

**ARTICLE 3 :**

**MANDATE** le Président du Conseil Exécutif de Corse pour conclure avec la préfète de Corse les conventions afférentes aux moyens d'enseignement.

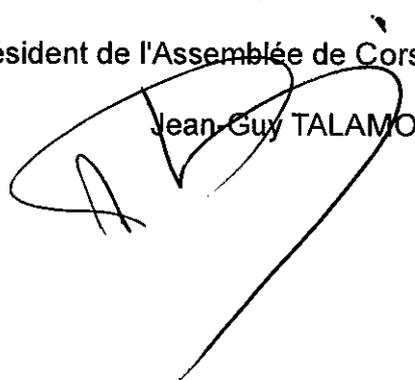
**ARTICLE 4 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 26 septembre 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



**COLLECTIVITE DE CORSE**

**RAPPORT  
N° 2019/O2/282**

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MODIFICATION DE LA STRUCTURE PEDAGOGIQUE  
GENERALE D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE  
POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2020-2021**

**COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :** Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

En application de l'article L. 4424-1 du Code général des collectivités territoriales, la Collectivité de Corse définit et arrête chaque année l'évolution de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré pour l'année scolaire (N+1).

La modification de l'offre de formation initiale sous statut scolaire pour la rentrée prochaine, résulte :

- d'une part, de la prise en compte des projets de création de sections nouvelles ou d'adaptation de sections existantes en terme de capacité d'accueil, présentés par les chefs d'établissements dans le cadre de leur autonomie, dont la recevabilité a été étudiée en concertation avec les services académiques ;
- d'autre part, de l'entrée en vigueur des nouveaux dispositifs d'enseignement déclinés à la rentrée 2019 dans les établissements par le Rectorat au titre de la mise en œuvre des réformes du lycée général et technologique et de la voie professionnelle. Ceux-ci sont répertoriés en annexe du présent rapport par établissement.

Il est rappelé, également au titre de l'article L. 4424-1 du Code général des collectivités territoriales, que la Collectivité de Corse dispose d'un pouvoir de négociation des moyens attribués par l'État pour la mise en œuvre de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré. « A cette fin, après concertation avec le Président du conseil exécutif de Corse, l'État fait connaître à l'Assemblée de Corse les moyens qu'il se propose d'attribuer à l'académie de Corse.

La structure pédagogique devient définitive lorsqu'une convention portant sur les moyens attribués par l'État à la Collectivité de Corse et leurs modalités d'utilisation a été conclue entre le représentant de l'État et le Président du Conseil Exécutif de Corse mandaté à cet effet ».

S'agissant des mesures ressortant des projets d'établissement, vous trouverez ci-après les diverses ouvertures de sections nouvelles qu'il vous est proposé d'approuver ainsi que les suites de scolarité des mesures arrêtées au titre des années scolaires précédentes.

En outre, deux mesures de création de sections pouvant être réalisées en collège dès la rentrée 2019-2020 sont également proposées à votre approbation ; il s'agit de demandes dont l'instruction complète n'avait pu être effectuée préalablement à la délibération de l'Assemblée de Corse relative à la modification de la structure pédagogique générale pour la rentrée 2019-2020 et qui seront adoptées en

régularisation dès lors que les conditions favorables à leur ouverture ont été constatées.

## **1. Les mesures concernant la modification des structures pédagogiques des établissements relevant de l'Éducation nationale**

### **1.1 Les suites de scolarité**

Les montées pédagogiques doivent être précisées dans votre délibération, car elles peuvent générer des besoins d'affectation de moyens d'enseignement supplémentaires dans les établissements concernés.

→ **Collège Henri Tomasi - Penta di Casinca**  
Classe de troisième bilingue langue corse.  
Section sportive scolaire football en quatrième.  
Rentrée scolaire 2020.

→ **Collège Camille Borossi - Vicu**  
Classe de troisième bilingue langue corse. Rentrée scolaire 2020.

→ **Lycée Professionnel Jean Nicoli - Bastia**  
Classe de terminale du Baccalauréat Professionnel en trois ans « métiers de la sécurité ». Rentrée scolaire 2020.

→ **Lycée technique Paul Vincensini - Bastia**  
Classe de première bilingue langue corse. Rentrée scolaire 2020.

### **1.2 Les créations de sections nouvelles**

#### **En collège**

Plusieurs mesures vont permettre de renforcer l'attractivité des structures pédagogiques de trois établissements ruraux.

→ **Collège de Livia**  
**Ouverture d'une section sportive scolaire « activités sportives de pleine nature » (APPN) de 12 à 16 élèves en cinquième, quatrième et troisième.**

Les sections sportives scolaires permettent de concilier études et pratiques sportives intensives ; grâce à un emploi du temps aménagé, l'élève suit une scolarité normale tout en bénéficiant d'heures de pratiques sportives hebdomadaires supplémentaires qui s'ajoutent à l'horaire d'éducation physique et sportive.

La création d'une section sportive scolaire APPN fait suite à une expérimentation positive réalisée dans le cadre d'un projet innovant « APPN et Environnement » mené sur deux années consécutives au collège de Livia.

Dans ces conditions, je vous propose **d'arrêter cette création dès la rentrée scolaire 2019** afin d'assurer aux élèves concernés une continuité dans leur cursus sports-études.

Les activités proposées sur 3 heures hebdomadaires concernent le VTT, l'escalade,

la randonnée, la course d'orientation ; de plus seront étudiées la biodiversité et la découverte du milieu.

Cette création confère à l'établissement l'identité d'un collège rural de montagne conformément au souhait de la communauté éducative.

→ **Collège Maria Ghjentile - San Fiorenzu**

**Création d'une classe langues d'Europe et d'éducation au développement durable (CLEDD), en 6<sup>ème</sup> (28 élèves).**

Cette création permet de consolider la filière bilingue langue Corse du collège en construisant un parcours bilingue-plurilingue, en liaison étroite avec le projet d'établissement dont les deux axes forts sont le patrimoine et l'environnement.

La CLEDD a vocation à accueillir à la fois des élèves issus du primaire bilingue et des élèves non bilingues, mais désireux de s'engager dans ce dispositif en poursuivant l'étude de la langue corse jusqu'en fin de classe de 3<sup>ème</sup>, cette discipline étant le véritable pivot du projet.

La CLEDD intégrera un parcours langues romanes avec une initiation à une LV2 dès la 6<sup>ème</sup> et une initiation au latin dès la 5<sup>ème</sup>, ainsi qu'un parcours scientifique et d'éducation au développement durable.

Toutes les conditions étant réunies, je vous propose d'en approuver l'ouverture dès la rentrée scolaire 2019.

→ **Collège de Calvi**

**Création d'une classe à horaires aménagés musique (CHAM) en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> avec 15 à 20 élèves par niveau.**

Les CHAM offrent aux élèves, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique.

La création d'une CHAM dans cet établissement s'inscrit dans un partenariat fructueux avec l'école de musique de Calvi : « U TIMPANU ».

« U TIMPANU » bénéficie de l'appui de la Collectivité de Corse au titre de la charte des pôles territoriaux de formation initiale à la pratique artistique 2017-2020 adoptée par délibération n° 17/219 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2017 qui met notamment l'accent sur le développement de l'éducation artistique en temps scolaire.

Les élèves recevront un enseignement instrumental (piano, trombone, violon). Le recrutement se fera dans le secteur du collège, mais aussi sur celui du collège de l'Isula.

**Je vous propose d'approuver l'ouverture de cette classe qui contribue à l'objectif d'une école plus proche du territoire. Rentrée scolaire 2020.**

**En lycée et lycées professionnels**

L'effort de modernisation et d'adaptation de l'offre de formation est poursuivi dans plusieurs établissements.

→ Lycée technique Paul Vincensini - Bastia

Mise en conformité du diplôme dispensé actuellement par l'établissement en « comptabilité et gestion » (Bac + 3 ans) par la mise en place d'une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) préparant au même diplôme. Rentrée scolaire 2020.

→ Lycée Professionnel Jules Antonini - Aiacciu

**Création d'un BTS « maintenance des systèmes - option B systèmes énergétiques et fluidiques » (12 places).** Rentrée scolaire 2020.

L'ouverture du BTS viendra compléter l'offre de formation existante dans l'établissement dans le domaine de l'énergétique et de la maintenance (bac professionnel Technicien en installations énergétiques et climatiques (TISEC), mention complémentaire technicien en énergie renouvelable- option énergie thermique, bac professionnel maintenance d'équipements industriels (MEI), bac professionnel systèmes numériques (CSN), Bac professionnel métiers de l'électricité (MELEC).

Ce BTS s'inscrira dans le CAMPUS des Métiers « transition énergétique en Corse » offrant une poursuite d'étude aux élèves des filières énergétiques, maintenance industrielle et électronique, implantées dans les établissements d'Ajaccio, de Bastia et de Portivechju.

→ EREA

**Création d'un CAP « Agent polyvalent de restauration » (8 places) - Rentrée scolaire 2020.**

L'établissement offre actuellement 4 formations de CAP de 8 places chacune.

L'ouverture de ce nouveau CAP permettra de diversifier l'éventail des formations de niveau V dans un secteur porteur de débouchés pour les futurs diplômés (petite restauration, boulangerie, vente...).

Le recrutement sera effectué parmi les élèves scolarisés en section générale et professionnelle adaptée (SEGPA).

## **2. Mesures concernant l'enseignement agricole**

→ Lycée agricole de Borgo-Marana

**Augmentation des effectifs de la classe de seconde générale et technologique, option « écologie-agronomie territoire et développement durable) EATDD - avec 11 places supplémentaires, la capacité d'accueil étant portée à 27 places.** Rentrée scolaire 2020.

Cette classe de seconde qui avait été ouverte à la rentrée 2018 connaît un bon recrutement sur le secteur le secteur Folelli - Lucciana - Biguglia, car les lycées les plus proches sont situés à Bastia ou à Prunelli di Fiumorbu ; elle est la seule en Corse qui propose l'option EATDD.

Je vous propose d'approuver cette mesure dont l'objectif est de conforter le développement de la filière générale et technologique de l'établissement

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

## ANNEXE

### Mesures résultant de la mise en œuvre des réformes du lycée et de la voie professionnelle dans l'Académie de Corse

Une nouvelle organisation du lycée a été mise en place par l'Etat dès la rentrée 2018-2019 ; les premières mesures ont concerné la classe de seconde. L'évolution est poursuivie à la rentrée 2019-2020 en vue de préparer les élèves au nouveau baccalauréat qui est réaménagé en vue de la session 2021-2022.

#### Dans la voie générale :

Aux anciennes séries (littéraire, scientifique et économique et sociale) sont substitués des parcours choisis par chaque lycéen en fonction de ses goûts et de ses ambitions.

Auparavant les élèves n'avaient accès qu'aux enseignements proposés dans la série choisie ; à la rentrée 2019, tous les élèves peuvent choisir parmi tous les enseignements proposés dans leur établissement.

#### Trois types d'enseignement sont offerts :

- **un socle d'enseignements communs** (français, philosophie, histoire et géographie, enseignement moral et civique, langues vivantes A et B, EPS, enseignement scientifique)
- **des enseignements de spécialités**, choisis par l'élève et s'accroissant entre les classes de première (trois disciplines de quatre heures hebdomadaires) et de terminale (deux disciplines de trois heures hebdomadaires parmi les trois suivies en première)
- **des enseignements optionnels** de trois heures hebdomadaires qui permettent à l'élève de compléter son parcours (langue vivante C, maths, arts, EPS, droit, langues et métiers de l'antiquité).
- En sus, **de nouveaux enseignements** doivent permettre aux élèves de partager une culture scientifique, d'apprendre à coder et de comprendre les grands défis du monde contemporain : sciences numériques et technologie (1 heure 30) pour tous les élèves de seconde, un enseignement scientifique (2 heures) pour tous les élèves de première et de terminale et pour ceux qui le souhaitent une nouvelle spécialité : « Numérique et science informatique ».

Un temps d'aide à l'orientation tout au long du lycée favorise le choix du parcours et, à terme, l'entrée dans l'enseignement supérieur.

#### Dans la voie technologique :

L'organisation en séries est conservée mais selon la même logique qu'au lycée général, des enseignements de spécialité sont offerts par série (trois en première, deux en terminale) et un accès est ouvert à tous les élèves de seconde quels que soient les enseignements suivis dans cette classe.

## **Dans la voie professionnelle :**

La réforme introduit également des parcours plus personnalisés et plus lisibles.

La classe de seconde est organisée par familles de métiers afin de permettre aux élèves d'acquérir les premières compétences professionnelles utiles dans un secteur et d'affirmer progressivement leur choix.

A la rentrée 2019-2020, trois familles de métiers (métiers du BTP, métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique et métiers de la relation client) sont mises en place dans les classe de seconde, les autres familles seront proposées par vagues successives lors des rentrées scolaires ultérieures.

Vous trouverez ci-après quatre tableaux répertoriant les nouveaux dispositifs proposés dans les établissements concernés de l'île à la rentrée 2019.

## Classes de Première et Terminale de la voie générale

Nouvelle carte des ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE dans la voie générale à la rentrée 2019 en application de la réforme de la voie générale et technologique

Enseignements de SPECIALITE		Liceu FESCH (Ajaccio)	Liceu LAETITIA BONAPARTE (Ajaccio)	Liceu GEORGES CLEMENCEAU (Sartè)	Liceu JEAN-PAUL DE ROCCA SERRA (Portivechju)	Liceu GIOCANTE DE CASBIANCA (Bastia)	Liceu PAUL VINCENSINI (Bastia)	Liceu FRED SCAMARONI (Bastia)	Liceu PASQUALE PAOLI (Corti)	Liceu di BALAGNA (Lisula)	Liceu di FIUMORBU (I Prunelli di Fiumorbu)
		6200001G Lycée général et technologique Fesch Ajaccio	6200002H Lycée général et technologique Laetitia Bonaparte Ajaccio	6200043C Lycée polyvalent Georges Clémenceau Sartène	6200063Z Lycée polyvalent J.P. de Rocca Serra Porto Vecchio	7200009X Lycée général et technologique Giacante de Casabianca Bastia	7200063W Lycée technologique Paul Vincensini Bastia	7200011Z Lycée professionnel Fred Scamaroni Bastia	7200021K Lycée général et technologique Pascal Paoli Corté	7200123W Lycée polyvalent de Balagne	7200719U Lycée polyvalent du Fiumorbu
Enseignements de SPECIALITE		SPECIALITE	SPECIALITE	SPECIALITE	SPECIALITE	SPECIALITE	SPECIALITE	SPECIALITE	SPECIALITE	SPECIALITE	SPECIALITE
choix de 3 enseignements de spécialité en classe de PREMIERE et 2 en classe de TERMINALE		classe de 1ère et Terminale	classe de 1ère et Terminale	classe de 1ère et Terminale	classe de 1ère et Terminale	classe de 1ère et Terminale	classe de 1ère et Terminale	classe de 1ère et Terminale	classe de 1ère et Terminale	classe de 1ère et Terminale	classe de 1ère et Terminale
arts : cinéma - audiovisuel		X							X		
arts : arts plastiques			X								
arts : théâtre						X					
arts : musique											
histoire des arts	X										
histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
humanités, littérature et philosophie	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
langues, littératures et cultures étrangères et régionales	X										
littérature, langues et cultures de l'antiquité	X										
mathématiques	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
numérique et sciences informatiques	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
physique-chimie	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
sciences de la vie et de la terre	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
sciences de l'ingénieur		X							X		
sciences économiques et sociales	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

## Classes de Première et Terminale de la voie technologique

Nouvelle carte des ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE pour les Bacs technologiques à la rentrée 2019 en application de la réforme de la voie générale et technologique

Enseignements de SPECIALITE	Liceu FESCH (Ajaccio)	Liceu LAETTIA BONAPARTE (Ajaccio)	Liceu GEORGES CLEMENCEAU (Sarté)	Liceu JEAN-PAUL DE ROCCA SERRA (Portvecchju)	Liceu GIOCANTE DE CASBIANCA (Bastia)	Liceu PAUL VINCENSINI (Bastia)	Liceu FRED SCAMARONI (Bastia)	Liceu PASQUALE PAOLI (Corti)	Liceu di BALAGNA (Lisula)	Liceu di FIUMORBU (I Prunelli di Fiumorbu)	Liceu agricole di BORGU (U Borgu)
	6200001G Lycée général et technologique Fesch Ajaccio SPECIALITE classe de 1ère et Terminale	6200002H Lycée général et technologique Laetitia Bonaparte Ajaccio SPECIALITE classe de 1ère et Terminale	6200043C Lycée polyvalent Georges Clémenceau Sarté SPECIALITE classe de 1ère et Terminale	6200063Z Lycée polyvalent J.P de Rocca Serra Porto Vecchio SPECIALITE classe de 1ère et Terminale	7200009X Lycée général et technologique Gioacanta Casabianca Bastia SPECIALITE classe de 1ère et Terminale	7200583W Lycée technologique Paul Vincensini Bastia SPECIALITE classe de 1ère et Terminale	7200021K Lycée général et technologique Pascal Paoli Corté SPECIALITE classe de 1ère et Terminale	7200123W Lycée polyvalent de Balagne SPECIALITE classe de 1ère et Terminale	7200719U Lycée polyvalent de Fiumorbu SPECIALITE classe de 1ère et Terminale	7200559V Lycée agricole de BORGU SPECIALITE classe de 1ère et Terminale	
BAC STL spécialité BIOTECHNOLOGIES( Sciences et technologies de laboratoire)	X										
BAC STMG spécialité MERCATIQUE (Sciences et technologies du management et de la gestion)	X	X	X	X	X	X			X	X	
BAC STMG spécialité RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION	X	X			X	X		X		X	
BAC STMG spécialité GESTION ET FINANCE(Sciences et technologies du management et de la gestion)		X	X	X	X	X		X	X		
BAC STMG spécialité SYSTEMES D'INFORMATION ET DE GESTION		X									
BAC ST2S (Sciences et technologies de la santé et du social)	X					X					
BAC ST2D spécialité SYSTÈME D'INFORMATION ET NUMERIQUE (Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable)		X				X					
BAC ST2D spécialité ARCHITECTURE ET CONSTRUCTION (Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable)						X					
BAC ST2D spécialité ENERGIE ET ENVIRONNEMENT (Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable)						X					
BAC ST2D spécialité INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET ECO-CONCEPTION (Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable)						X					
Bac techno STHR (Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)							X				X
BAC STAV spécialité TERRITOIRES ET TECHNOLOGIE AMENAGEMENT (sciences et technologies de l'agriculture et du vivant) (*)							X				

(\*) enseignements agricoles

## Classes de 2nde Générale et Technologique

### Nouvelle carte des ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS GÉNÉRAUX OU TECHNOLOGIQUES à la rentrée 2019 en application de la réforme de la voie générale et technologique

Enseignements OPTIONNELS	Liceu FESCH (Ajaccio)	Liceu LAETTIA BONAPARTE (Ajaccio)	Liceu GEORGES CLEMENCEAU (Sarté)	Liceu JEAN-PAUL DE ROCCA SERRA (Porti Vecchio)	Liceu GIOCANTE DE CASBIANCA (Bastia)	Liceu PAUL VINCENSI (Bastia)	Liceu FRED SCAMARONI (Bastia)	Liceu PASQUALE PAOLI (Corti)	Liceu di BALAGNA (Lisula)	Liceu di FIUMORBU (Prunelli di Fiumorbu)	Liceu agricole di BORGU (U Borgu)
	620001G Lycée général et technologique Fesch Ajaccio	620002H Lycée général et technologique Laetitia Bonaparte Ajaccio	620004C Lycée polyvalent Georges Clemenceau Sartène	620006Z Lycée polyvalent J.P de Rocca Serra Porto Vecchio	720003X Lycée général et technologique Gioacanta de Casabianca Bastia	7200063W Lycée technologique Paul Vincensini Bastia	720001TZ Lycée professionnel Fred Scamaroni Bastia	720002TK Lycée général et technologique Pascal Paoli Corti	7200123W Lycée polyvalent de Balagne	7200119U Lycée polyvalent du Fiumorbu	7200099N Lycée agricole de BORGU
	OPTION	OPTION	OPTION	OPTION	OPTION	OPTION	OPTION	OPTION	OPTION	OPTION	OPTION
	classe de 2nde G&T	classe de 2nde G&T	classe de 2nde G&T	classe de 2nde G&T	classe de 2nde G&T	classe de 2nde G&T	classe de 2nde G&T	classe de 2nde G&T	classe de 2nde G&T	classe de 2nde G&T	classe de 2nde G&T
atelier artistique	X				X						
Chinois	X				X						
Corse	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Italien		X									
Espagnol				X							
éducation physique et sportive	X	X			X						
langues et cultures de l'antiquité : grec	X				X						
langues et cultures de l'antiquité : latin	X	X	X	X	X						
management et gestion	X	X			X	X	X	X	X	X	
Santé et social	X										
Sciences de l'ingénieur		X				X					
Création et innovation technologiques		X				X					
Sciences et laboratoire	X										
Biotechnologies	X										
Écologie, agronomie, territoires, développement durable (*)											X
hippologie et équitation ou autres pratiques sportives (*)											X
arts : cinéma - audiovisuel											
arts : arts plastiques	X	X	X		X	X	X	X		X	
arts : théâtre	X				X						
arts : musique			X		X						

(\*) enseignements scolaires

**Etat des BACS PROFESSIONNELS concernés à la rentrée 2019 par la mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle**

Intitulé du BAC PRO	classe de 2nde PRO commune à plusieurs BAC PRO	Etablissement
BAC PRO CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISES BAC PRO LOGISTIQUE	2nde PRO commune Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique	Liceu JULES ANTONINI (Aiacciu)
BAC PRO METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE OPTION A ANIMATION ET GESTION DE L'ESPACE COMMERCIAL BAC PRO METIERS DE L'ACCUEIL	2nde PRO commune : Métiers de la relation client	Liceu FINUSELLU (Aiacciu)
BAC PRO ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE OPTION B : EN STRUCTURE BAC PRO GESTION ADMINISTRATION	2nde PRO commune Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique	SEP Liceu JEAN-PAUL DE ROCCA SERRA (Portivechju)
BAC PRO GESTION-ADMINISTRATION BAC PRO LOGISTIQUE	2nde PRO commune Métiers de la gestion administrative, du transport et de la	Liceu JEAN NICOLI (Bastia)
BAC PRO METIERS DE L'ACCUEIL (EX BAC PRO ACCUEIL - RELATION CLIENTS ET USAGERS)	2nde PRO commune Métiers de la relation client	
BAC PRO METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE OPTION A ANIMATION ET GESTION DE L'ESPACE COMMERCIAL (EX BAC PRO COMMERCE)		
BAC PRO METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE OPTION B PROSPECTION CLIENTELE ET VALORISATION DE L'OFFRE COMMERCIALE (EX BAC PRO VENTE)		
BAC PRO CONDUITE ET GESTION DES ENTREPRISES MARITIMES OPTION PECHE BAC PRO CONDUITE ET GESTION DES ENTREPRISES MARITIMES OPTION MARIN DE COMMERCE BAC PRO ELECTROMECHANICIEN MARINE	2nde PRO commune : Métiers de la mer	Liceu marittimu JACQUES FAGGIANELLI (Bastia)
BAC PRO GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA FAUNE BAC PRO FORET	2nde PRO agricole commune : nature - jardin - paysage - forêt	Liceu agriculu U RIZZANESE (Sartè)
BAC PRO CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE HIPPIQUE	2nde PRO agricole commune : productions	
BAC PRO AMENAGEMENTS PAYSAGERS	2nde PRO agricole commune : nature - jardin - paysage - forêt	Liceu agriculu di BORGU-MARANA (U BORGU)
BAC PRO CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	2nde PRO agricole commune : productions	

Source : ONISEP

Retraitement : CDC / DEER / DAES / SOFE

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	MODIFICATION DE LA STRUCTURE PEDAGOGIQUE GENERALE D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2020-2021
<b>Identifiant acte</b>	02A-200076958-20190926-046901-DE
<b>Identifiant interne</b>	046901
<b>Date de réception par la préfecture</b>	4 octobre 2019
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	26 septembre 2019
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3

[Fermer](#)

**DELIBERATION N° 19/294 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
APPROUVANT LA MODIFICATION DE LA STRUCTURE PEDAGOGIQUE  
GENERALE D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE POUR LA RENTREE  
SCOLAIRE 2020-2021**

**SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 13 septembre 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-François CASALTA à Mme Mattea CASALTA  
M. François-Xavier CECCOLI à Mme Valérie BOZZI  
M. Pierre GHIONGA à Mme Stéphanie GRIMALDI  
M. Michel GIRASCHI à Mme Laura FURIOLI  
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Anne PIERI  
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE  
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Muriel FAGNI  
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Chantal PEDINIELLI

**ETAIENT ABSENTS : MM.**

Paul LEONETTI, Jean-Martin MONDOLONI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2019-51 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 24 septembre 2019,
- APRES** avis de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité,

#### **ARTICLE PREMIER :**

**ARRETE** la modification de la structure pédagogique générale des établissements d'enseignement du second degré résultant des mesures suivantes :

#### **1. Les suites de scolarité :**

- **Collège Henri TOMASI - Penta di Casinca - Rentrée scolaire 2020**

Classe de troisième bilingue langue corse  
Section sportive scolaire football en quatrième

- **Collège Camille BOROSSO - Vicu - Rentrée scolaire 2020**

Classe de troisième bilingue langue corse

- **Lycée Professionnel Jean NICOLI - Bastia - Rentrée scolaire 2020**

Classe de terminale du Bac Professionnel en trois ans « métiers de la sécurité »

- **Lycée technique Paul VINCENSINI - Bastia - Rentrée scolaire 2020**

Classe de première bilingue langue corse

#### **2. Les créations de sections nouvelles :**

- **Collège de Livia - Rentrée scolaire 2019 régularisation**

Ouverture d'une section sportive scolaire « activités sportives de pleine nature » (APPN) de 12 à 16 élèves en cinquième, quatrième et troisième.

- **Collège Maria GHJENTILE - San Fiorenzu - Rentrée scolaire 2019 régularisation**

Création d'une classe langues et cultures d'Europe et d'éducation au développement durable (CLEDD), en 6<sup>ème</sup> (28 élèves).

- **Collège de Calvi - Rentrée scolaire 2020**

Création d'une classe à horaires aménagés musique (CHAM) en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> (15 à 20 élèves par niveau).

- **Lycée technique Paul VINCENSINI - Bastia - Rentrée scolaire 2020**

Mise en conformité du diplôme dispensé actuellement par l'établissement en « comptabilité et gestion » (Bac + 3 ans) par la mise en place d'une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) préparant au même diplôme.

- **Lycée Professionnel Jules ANTONINI - Aiacciu - Rentrée scolaire 2020**

Création d'un BTS « maintenance des systèmes - option B systèmes énergétiques et fluidiques » 12 places.

- **EREA - Rentrée scolaire 2020**

Création d'un CAP « Agent polyvalent de restauration » 8 places.

- **Lycée agricole de Borgo-Marana - Rentrée scolaire 2020**

Augmentation des effectifs de la classe de seconde générale et technologique, option « écologie-agronomie territoire et développement durable) EATDD - avec 11 places supplémentaires, la capacité d'accueil étant portée à 27 places.

**ARTICLE 2 :**

**PREND ACTE** des nouveaux dispositifs implantés en lycées généraux et technologiques et en lycées professionnels à la rentrée 2019 au titre de la mise en œuvre des réformes du lycée et de la voie professionnelle déclinés ci-après par EPLE en annexe.

**ARTICLE 3 :**

**MANDATE** le Président du Conseil Exécutif de Corse pour conclure avec la préfète de Corse les conventions afférentes aux moyens d'enseignement.

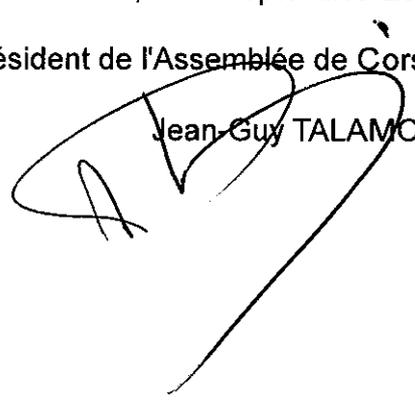
**ARTICLE 4 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 26 septembre 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT**  
**N° 2019/O2/282**

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MODIFICATION DE LA STRUCTURE PEDAGOGIQUE  
GENERALE D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE  
POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2020-2021**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

En application de l'article L. 4424-1 du Code général des collectivités territoriales, la Collectivité de Corse définit et arrête chaque année l'évolution de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré pour l'année scolaire (N+1).

La modification de l'offre de formation initiale sous statut scolaire pour la rentrée prochaine, résulte :

- d'une part, de la prise en compte des projets de création de sections nouvelles ou d'adaptation de sections existantes en terme de capacité d'accueil, présentés par les chefs d'établissements dans le cadre de leur autonomie, dont la recevabilité a été étudiée en concertation avec les services académiques ;
- d'autre part, de l'entrée en vigueur des nouveaux dispositifs d'enseignement déclinés à la rentrée 2019 dans les établissements par le Rectorat au titre de la mise en œuvre des réformes du lycée général et technologique et de la voie professionnelle. Ceux-ci sont répertoriés en annexe du présent rapport par établissement.

Il est rappelé, également au titre de l'article L. 4424-1 du Code général des collectivités territoriales, que la Collectivité de Corse dispose d'un pouvoir de négociation des moyens attribués par l'État pour la mise en œuvre de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré. « A cette fin, après concertation avec le Président du conseil exécutif de Corse, l'État fait connaître à l'Assemblée de Corse les moyens qu'il se propose d'attribuer à l'académie de Corse.

La structure pédagogique devient définitive lorsqu'une convention portant sur les moyens attribués par l'État à la Collectivité de Corse et leurs modalités d'utilisation a été conclue entre le représentant de l'État et le Président du Conseil Exécutif de Corse mandaté à cet effet ».

S'agissant des mesures ressortant des projets d'établissement, vous trouverez ci-après les diverses ouvertures de sections nouvelles qu'il vous est proposé d'approuver ainsi que les suites de scolarité des mesures arrêtées au titre des années scolaires précédentes.

En outre, deux mesures de création de sections pouvant être réalisées en collège dès la rentrée 2019-2020 sont également proposées à votre approbation ; il s'agit de demandes dont l'instruction complète n'avait pu être effectuée préalablement à la délibération de l'Assemblée de Corse relative à la modification de la structure pédagogique générale pour la rentrée 2019-2020 et qui seront adoptées en

régularisation dès lors que les conditions favorables à leur ouverture ont été constatées.

## **1. Les mesures concernant la modification des structures pédagogiques des établissements relevant de l'Éducation nationale**

### **1.1 Les suites de scolarité**

Les montées pédagogiques doivent être précisées dans votre délibération, car elles peuvent générer des besoins d'affectation de moyens d'enseignement supplémentaires dans les établissements concernés.

#### **→ Collège Henri Tomasi - Penta di Casinca**

Classe de troisième bilingue langue corse.  
Section sportive scolaire football en quatrième.  
Rentrée scolaire 2020.

#### **→ Collège Camille Borossi - Vicu**

Classe de troisième bilingue langue corse. Rentrée scolaire 2020.

#### **→ Lycée Professionnel Jean Nicoli - Bastia**

Classe de terminale du Baccalauréat Professionnel en trois ans « métiers de la sécurité ». Rentrée scolaire 2020.

#### **→ Lycée technique Paul Vincensini - Bastia**

Classe de première bilingue langue corse. Rentrée scolaire 2020.

### **1.2 Les créations de sections nouvelles**

#### **En collège**

Plusieurs mesures vont permettre de renforcer l'attractivité des structures pédagogiques de trois établissements ruraux.

#### **→ Collège de Livia**

**Ouverture d'une section sportive scolaire « activités sportives de pleine nature » (APPN) de 12 à 16 élèves en cinquième, quatrième et troisième.**

Les sections sportives scolaires permettent de concilier études et pratiques sportives intensives ; grâce à un emploi du temps aménagé, l'élève suit une scolarité normale tout en bénéficiant d'heures de pratiques sportives hebdomadaires supplémentaires qui s'ajoutent à l'horaire d'éducation physique et sportive.

La création d'une section sportive scolaire APPN fait suite à une expérimentation positive réalisée dans le cadre d'un projet innovant « APPN et Environnement » mené sur deux années consécutives au collège de Livia.

Dans ces conditions, je vous propose **d'arrêter cette création dès la rentrée scolaire 2019** afin d'assurer aux élèves concernés une continuité dans leur cursus sports-études.

Les activités proposées sur 3 heures hebdomadaires concernent le VTT, l'escalade,

la randonnée, la course d'orientation ; de plus seront étudiées la biodiversité et la découverte du milieu.

Cette création confère à l'établissement l'identité d'un collège rural de montagne conformément au souhait de la communauté éducative.

→ **Collège Maria Ghjentile - San Fiorenzu**

**Création d'une classe langues d'Europe et d'éducation au développement durable (CLEDD), en 6<sup>ème</sup> (28 élèves).**

Cette création permet de consolider la filière bilingue langue Corse du collège en construisant un parcours bilingue-plurilingue, en liaison étroite avec le projet d'établissement dont les deux axes forts sont le patrimoine et l'environnement.

La CLEDD à vocation à accueillir à la fois des élèves issus du primaire bilingue et des élèves non bilingues, mais désireux de s'engager dans ce dispositif en poursuivant l'étude de la langue corse jusqu'en fin de classe de 3<sup>ème</sup>, cette discipline étant le véritable pivot du projet.

La CLEDD intègrera un parcours langues romanes avec une initiation à une LV2 dès la 6<sup>ème</sup> et une initiation au latin dès la 5<sup>ème</sup>, ainsi qu'un parcours scientifique et d'éducation au développement durable.

Toutes les conditions étant réunies, je vous propose d'en approuver l'ouverture dès la rentrée scolaire 2019.

→ **Collège de Calvi**

**Création d'une classe à horaires aménagés musique (CHAM) en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> avec 15 à 20 élèves par niveau.**

Les CHAM offrent aux élèves, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique.

La création d'une CHAM dans cet établissement s'inscrit dans un partenariat fructueux avec l'école de musique de Calvi : « U TIMPANU ».

« U TIMPANU » bénéficie de l'appui de la Collectivité de Corse au titre de la charte des pôles territoriaux de formation initiale à la pratique artistique 2017-2020 adoptée par délibération n° 17/219 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2017 qui met notamment l'accent sur le développement de l'éducation artistique en temps scolaire.

Les élèves recevront un enseignement instrumental (piano, trombone, violon). Le recrutement se fera dans le secteur du collège, mais aussi sur celui du collège de l'Isula.

**Je vous propose d'approuver l'ouverture de cette classe qui contribue à l'objectif d'une école plus proche du territoire. Rentrée scolaire 2020.**

### **En lycée et lycées professionnels**

L'effort de modernisation et d'adaptation de l'offre de formation est poursuivi dans plusieurs établissements.

→ Lycée technique Paul Vincensini - Bastia

Mise en conformité du diplôme dispensé actuellement par l'établissement en « comptabilité et gestion » (Bac + 3 ans) par la mise en place d'une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) préparant au même diplôme. Rentrée scolaire 2020.

→ Lycée Professionnel Jules Antonini - Aiacciu

Création d'un BTS « maintenance des systèmes - option B systèmes énergétiques et fluidiques » (12 places). Rentrée scolaire 2020.

L'ouverture du BTS viendra compléter l'offre de formation existante dans l'établissement dans le domaine de l'énergétique et de la maintenance (bac professionnel Technicien en installations énergétiques et climatiques (TISEC), mention complémentaire technicien en énergie renouvelable- option énergie thermique, bac professionnel maintenance d'équipements industriels (MEI), bac professionnel systèmes numériques (CSN), Bac professionnel métiers de l'électricité (MELEC).

Ce BTS s'inscrira dans le CAMPUS des Métiers « transition énergétique en Corse » offrant une poursuite d'étude aux élèves des filières énergétiques, maintenance industrielle et électronique, implantées dans les établissements d'Ajaccio, de Bastia et de Portivechju.

→ EREA

Création d'un CAP « Agent polyvalent de restauration » (8 places) - Rentrée scolaire 2020.

L'établissement offre actuellement 4 formations de CAP de 8 places chacune.

L'ouverture de ce nouveau CAP permettra de diversifier l'éventail des formations de niveau V dans un secteur porteur de débouchés pour les futurs diplômés (petite restauration, boulangerie, vente...).

Le recrutement sera effectué parmi les élèves scolarisés en section générale et professionnelle adaptée (SEGPA).

## **2. Mesures concernant l'enseignement agricole**

→ Lycée agricole de Borgo-Marana

Augmentation des effectifs de la classe de seconde générale et technologique, option « écologie-agronomie territoire et développement durable) EATDD - avec 11 places supplémentaires, la capacité d'accueil étant portée à 27 places. Rentrée scolaire 2020.

Cette classe de seconde qui avait été ouverte à la rentrée 2018 connaît un bon recrutement sur le secteur le secteur Folelli - Lucciana - Biguglia, car les lycées les plus proches sont situés à Bastia ou à Prunelli di Fiumorbu ; elle est la seule en Corse qui propose l'option EATDD.

Je vous propose d'approuver cette mesure dont l'objectif est de conforter le développement de la filière générale et technologique de l'établissement

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

## ANNEXE

### Mesures résultant de la mise en œuvre des réformes du lycée et de la voie professionnelle dans l'Académie de Corse

Une nouvelle organisation du lycée a été mise en place par l'Etat dès la rentrée 2018-2019 ; les premières mesures ont concerné la classe de seconde. L'évolution est poursuivie à la rentrée 2019-2020 en vue de préparer les élèves au nouveau baccalauréat qui est réaménagé en vue de la session 2021-2022.

#### Dans la voie générale :

Aux anciennes séries (littéraire, scientifique et économique et sociale) sont substitués des parcours choisis par chaque lycéen en fonction de ses goûts et de ses ambitions.

Auparavant les élèves n'avaient accès qu'aux enseignements proposés dans la série choisie ; à la rentrée 2019, tous les élèves peuvent choisir parmi tous les enseignements proposés dans leur établissement.

#### Trois types d'enseignement sont offerts :

- **un socle d'enseignements communs** (français, philosophie, histoire et géographie, enseignement moral et civique, langues vivantes A et B, EPS, enseignement scientifique)
- **des enseignements de spécialités**, choisis par l'élève et s'accroissant entre les classes de première (trois disciplines de quatre heures hebdomadaires) et de terminale (deux disciplines de trois heures hebdomadaires parmi les trois suivies en première)
- **des enseignements optionnels** de trois heures hebdomadaires qui permettent à l'élève de compléter son parcours (langue vivante C, maths, arts, EPS, droit, langues et métiers de l'antiquité).
- En sus, **de nouveaux enseignements** doivent permettre aux élèves de partager une culture scientifique, d'apprendre à coder et de comprendre les grands défis du monde contemporain : sciences numériques et technologie (1 heure 30) pour tous les élèves de seconde, un enseignement scientifique (2 heures) pour tous les élèves de première et de terminale et pour ceux qui le souhaitent une nouvelle spécialité : « Numérique et science informatique ».

Un temps d'aide à l'orientation tout au long du lycée favorise le choix du parcours et, à terme, l'entrée dans l'enseignement supérieur.

#### Dans la voie technologique :

L'organisation en séries est conservée mais selon la même logique qu'au lycée général, des enseignements de spécialité sont offerts par série (trois en première, deux en terminale) et un accès est ouvert à tous les élèves de seconde quels que soient les enseignements suivis dans cette classe.

### **Dans la voie professionnelle :**

La réforme introduit également des parcours plus personnalisés et plus lisibles.

La classe de seconde est organisée par familles de métiers afin de permettre aux élèves d'acquérir les premières compétences professionnelles utiles dans un secteur et d'affirmer progressivement leur choix.

A la rentrée 2019-2020, trois familles de métiers (métiers du BTP, métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique et métiers de la relation client) sont mises en place dans les classe de seconde, les autres familles seront proposées par vagues successives lors des rentrées scolaires ultérieures.

Vous trouverez ci-après quatre tableaux répertoriant les nouveaux dispositifs proposés dans les établissements concernés de l'île à la rentrée 2019.

## Classes de Première et Terminale de la voie générale

Nouvelle carte des ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE dans la voie générale à la rentrée 2019 en application de la réforme de la voie générale et technologique

Enseignements de SPECIALITE		Liceu FESCH (Ajaccio)	Liceu LAETTIA BONAPARTE (Ajaccio)	Liceu GEORGES CLEMENCEAU (Sarté)	Liceu JEAN-PAUL DE ROCCA SERRA (Portvecchju)	Liceu GIOCANTE DE CASBIANCA (Bastia)	Liceu PAUL VINCENSINI (Bastia)	Liceu FRED SCAMARONI (Bastia)	Liceu PASQUALE PAOLI (Corti)	Liceu di BALAGNA (Lisula)	Liceu di FIUMORBU (I Prunelli di Fiumorbu)
		6200001G	6200002H	6200043C	6200063Z	7200009X	7200583W	7200011Z	7200021K	7200123W	7200719U
		Lycée général et technologique Fesch Ajaccio	Lycée général et technologique Laetitia Bonaparte Ajaccio	Lycée polyvalent Georges Clemenceau Sartène	Lycée polyvalent J.P. de Rocca Serra Porto Vecchio	Lycée général et technologique Giocante de Casabianca Bastia	Lycée technologique Paul Vincensini Bastia	Lycée professionnel Fred Scamaroni Bastia	Lycée général et technologique Pascal Paoli Corté	Lycée polyvalent de Balagne	Lycée polyvalent du Fium'orbu
		SPECIALITE	SPECIALITE	SPECIALITE	SPECIALITE	SPECIALITE	SPECIALITE	SPECIALITE	SPECIALITE	SPECIALITE	SPECIALITE
		classe de 1ère et Terminale	classe de 1ère et Terminale	classe de 1ère et Terminale	classe de 1ère et Terminale	classe de 1ère et Terminale	classe de 1ère et Terminale	classe de 1ère et Terminale	classe de 1ère et Terminale	classe de 1ère et Terminale	classe de 1ère et Terminale
arts : cinéma - audiovisuel		X			X	X			X		
arts : arts plastiques			X								
arts : théâtre						X					
arts : musique											
histoire des arts		X									
histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
humanités, littérature et philosophie		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
langues, littératures et cultures étrangères et régionales		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
littérature, langues et cultures de l'antiquité		X				X					
mathématiques		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
numérique et sciences informatiques		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
physique-chimie		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
sciences de la vie et de la terre		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
sciences de l'ingénieur			X						X		
sciences économiques et sociales		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

**Enseignements de SPECIALITE pour les BACS GENERAUX**  
choix de 3 enseignements de spécialité en classe de PREMIERE et 2 en classe de TERMINALE

## Classes de Première et Terminale de la voie technologique

Nouvelle carte des ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE pour les Bacs technologiques à la rentrée 2019 en application de la réforme de la voie générale et technologique

Enseignements de SPECIALITE		Liceu FESCH (Ajaccio)	Liceu LAETITIA BONAPARTE (Ajaccio)	Liceu GEORGES CLEMENCEAU (Sarté)	Liceu JEAN-PAUL DE BOCCA SERRA (Portvecchio)	Liceu GIOACANTE DE CASBIANCA (Bastia)	Liceu PAUL VINCENSI (Bastia)	Liceu FRED SCAMARONI (Bastia)	Liceu PASQUALE PAOLI (Corti)	Liceu di BALAGNA (Lisula)	Liceu di FIUMORBU (Prunelli di Fiumorbu)	Liceu agricole di BORGU (U Borgu)
		6200007G Lycée général et technologique Fesch Ajaccio SPECIALITE classe de 1ère et Terminale	6200002H Lycée général et technologique Laetitia Bonaparte Ajaccio SPECIALITE classe de 1ère et Terminale	6200043C Lycée polyvalent Georges Clémenceau Sartène SPECIALITE classe de 1ère et Terminale	6200063Z Lycée polyvalent J.P de Rocca Serra Porto Vecchio SPECIALITE classe de 1ère et Terminale	7200009X Lycée général et technologique Gioacante de Casabianca Bastia SPECIALITE classe de 1ère et Terminale	7200583W Lycée technologique Paul Vincensini Bastia SPECIALITE classe de 1ère et Terminale	7200011Z Lycée professionnel Fred Scamaroni Bastia SPECIALITE classe de 1ère et Terminale	7200021K Lycée général et technologique Pascal Paoli Corti SPECIALITE classe de 1ère et Terminale	7200123W Lycée polyvalent de Balagne Bastia SPECIALITE classe de 1ère et Terminale	7200719U Lycée polyvalent du Fiumorbu SPECIALITE classe de 1ère et Terminale	7200599N Lycée agricole de BORGU SPECIALITE classe de 1ère et Terminale
BAC STL spécialité BIOTECHNOLOGIES (Sciences et technologies de laboratoire)	X											
BAC STMG spécialité MERCATIQUE (Sciences et technologies du management et de la gestion)	X	X	X	X	X	X	X			X	X	
BAC STMG spécialité RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION	X	X				X	X	X			X	
BAC STMG spécialité GESTION ET FINANCE (Sciences et technologies du management et de la gestion)		X	X	X		X	X	X				
BAC STMG spécialité SYSTEMES D'INFORMATION ET DE GESTION		X										
BAC ST2S (Sciences et technologies de la santé et du social)	X						X					
BAC ST2D spécialité SYSTEME D'INFORMATION ET NUMERIQUE (Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable)		X					X					
BAC ST2D spécialité ARCHITECTURE ET CONSTRUCTION (Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable)							X					
BAC ST2D spécialité ENERGIE ET ENVIRONNEMENT (Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable)							X					
BAC ST2D spécialité INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET ECO-CONCEPTION (Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable)							X					
Bac techno STHR (Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)								X				X
BAC STAV spécialité TERRITOIRES ET TECHNOLOGIE AMENAGEMENT (Sciences et technologies de l'agriculture et du vivant) (*)												

(\*) enseignements agricoles

**Classes de 2nde Générale et Technologique**

**Nouvelle carte des ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS GÉNÉRAUX OU TECHNOLOGIQUES à la rentrée 2019 en application de la réforme de la voie générale et technologique**

Enseignements OPTIONNELS	Liceu FESCH (Ajaccio)	Liceu LAETITIA BONAPARTE (Ajaccio)	Liceu GEORGES CLEMENCEAU (Sartè)	Liceu JEAN-PAUL DE ROCCA SERRA (Portivechju)	Liceu GIOACANTE DE CASBIANCA (Bastia)	Liceu PAUL VINCENSI (Bastia)	Liceu FRED SCAMARONI (Bastia)	Liceu PASQUALE PAOLI (Corti)	Liceu di BALAGNA (Lisula)	Liceu di FIUMORBU (I Prunelli di Fiumorbu)	Liceu agricole di BORGU (U Borgu)
	620001G Lycée général et technologique Fesch Ajaccio OPTION classe de 2nde G&T	620002H Lycée général et technologique Laetitia Bonaparte Ajaccio OPTION classe de 2nde G&T	620004C Lycée polyvalent Georges Clémenceau Sartène OPTION classe de 2nde G&T	620006Z Lycée polyvalent J.P. de Rocca Serra Porto Vecchio OPTION classe de 2nde G&T	720009X Lycée général et technologique Gioacante de Casabianca Bastia OPTION classe de 2nde G&T	7200683W Lycée technologique Paul Vincensini Bastia OPTION classe de 2nde G&T	720007Z Lycée professionnel Fred Scamaroni Bastia OPTION classe de 2nde G&T	7200021K Lycée général et technologique Pascal Paoli Corté OPTION classe de 2nde G&T	7200123W Lycée polyvalent de Balagne OPTION classe de 2nde G&T	7200718U Lycée polyvalent du Fium'orbu OPTION classe de 2nde G&T	7200699N Lycée agricole de BORGU OPTION classe de 2nde G&T
atelier artistique						X					
Chinois	X				X						
Corse	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Italien		X									
Espagnol				X							
éducation physique et sportive	X	X		X	X			X			
langues et cultures de l'antiquité : grec	X				X						
langues et cultures de l'antiquité : latin	X	X	X	X	X						
management et gestion	X	X		X				X	X	X	
Santé et social	X					X					
Sciences de l'ingénieur		X				X	X	X			
Création et innovation technologiques		X				X					
Sciences et laboratoire	X			X							
Biotechnologies	X										
Ecologie, agronomie, territoires, développement durable (*)											X
hippologie et équitation ou autres pratiques sportives (*)											X
arts : cinéma - audiovisuel		X		X	X						
arts : arts plastiques		X	X		X	X	X	X		X	
arts : théâtre		X			X						
arts : musique			X		X						

(\*) enseignements agricoles

**Etat des BACS PROFESSIONNELS concernés à la rentrée 2019 par la mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle**

Intitulé du BAC PRO	classe de 2nde PRO commune à plusieurs BAC PRO	Etablissement
BAC PRO CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISES BAC PRO LOGISTIQUE	2nde PRO commune Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique	Liceu JULES ANTONINI (Ajaccio)
BAC PRO METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE OPTION A ANIMATION ET GESTION DE L'ESPACE COMMERCIAL BAC PRO METIERS DE L'ACCUEIL	2nde PRO commune : Métiers de la relation client	Liceu FINUSELLU (Ajaccio)
BAC PRO ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE OPTION B : EN STRUCTURE BAC PRO GESTION ADMINISTRATION	2nde PRO commune Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique	SEP Liceu JEAN-PAUL DE ROCCA SERRA (Porto-Vecchio)
BAC PRO GESTION-ADMINISTRATION BAC PRO LOGISTIQUE	2nde PRO commune Métiers de la gestion administrative, du transport et de la	Liceu JEAN NICOLI (Bastia)
BAC PRO METIERS DE L'ACCUEIL (EX BAC PRO ACCUEIL - RELATION CLIENTS ET USAGERS)	2nde PRO commune Métiers de la relation client	
BAC PRO METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE OPTION A ANIMATION ET GESTION DE L'ESPACE COMMERCIAL (EX BAC PRO COMMERCE) BAC PRO METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE OPTION B PROSPECTION CLIENTELE ET VALORISATION DE L'OFFRE COMMERCIALE (EX BAC PRO VENTE)		
BAC PRO CONDUITE ET GESTION DES ENTREPRISES MARITIMES OPTION PECHE BAC PRO CONDUITE ET GESTION DES ENTREPRISES MARITIMES OPTION MARIN DE COMMERCE BAC PRO ELECTROMECHANICIEN MARINE	2nde PRO commune : Métiers de la mer	Liceu marittimu JACQUES FAGGIANELLI (Bastia)
BAC PRO GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA FAUNE BAC PRO FORET	2nde PRO agricole commune : nature - jardin - paysage - forêt	Liceu agriculu U RIZZANESE (Sartè)
BAC PRO CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE HIPPIQUE	2nde PRO agricole commune : productions	
BAC PRO AMENAGEMENTS PAYSAGERS	2nde PRO agricole commune : nature - jardin - paysage - forêt	Liceu agriculu di BORGU-MARANA (U BORGU)
BAC PRO CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	2nde PRO agricole commune : productions	

Source : ONISEP

Retraitement : CDC / DEER / DAES / SOFE

**Accusé de réception**

**Objet** MODIFICATION DE LA STRUCTURE PEDAGOGIQUE GENERALE  
D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE POUR LA RENTREE  
SCOLAIRE 2020-2021

**Identifiant acte** 02A-200076958-20190926-046901-DE

**Identifiant interne** 046901

**Date de réception par la préfecture** 4 octobre 2019

**Nombre d'annexes** 0

**Date de l'acte** 26 septembre 2019

**Code nature de l'acte** 1

**Classification** 9.3

**Fermer**